

**ENVIRONNEMENT** ■ La commission d'enquête a émis des recommandations

# Avis favorable pour les éoliennes à Aix

Le dossier est désormais sur le bureau du préfet qui dispose d'un maximum de cinq mois pour donner une décision.

La commission d'enquête qui a mené de mai à juin une enquête publique concernant le projet d'implantation de cinq éoliennes sur la commune d'Aix, en Haute-Corrèze, a émis un avis favorable avec quatre recommandations.

Ce projet, porté par l'investisseur Noria et la société Éléments, concerne deux éoliennes sur des terrains communaux qui ont reçu l'aval du conseil municipal et trois sur des terrains privés.

Dans son rapport, la commission d'enquête (\*) indique que l'étude de vent menée pendant deux ans garantit la ressource en vent, que la partie défrichement du site « ne présente aucun problème », que « bien que situé dans le Parc national régional (défavorable à l'implantation), le choix de l'implantation des éoliennes s'est fait en dehors de toute zone naturelle protégée... »

Lors de l'enquête publique, 58 observations provenant pour la plupart



**ÉOLIENNES.** Elles pourraient être cinq sur la commune d'Aix. PHOTO D'ILLUSTRATION AGNÈS GAUDIN

d'habitants, ont été enregistrées et dont la majorité « s'élève contre le projet », indique la commission d'enquête qui souligne que « les cinq éoliennes du projet sont majoritairement implantées dans la zone limitrophe d'Aix et Lamazière-Haute, ce qui génère des conflits », ajoutant que « seule la commune de Lamazière-Haute aura de fait une vue directe sur les éoliennes mais située à environ de 2 km, que « de nombreuses oppositions au projet font

état de nuisances sonores et visuelles », que les habitants sont « en règle générale, très sceptiques et inquiets concernant de démantèlement des éoliennes dans 25 ans et que la hauteur des éoliennes autour de 180 mètres ne laisse pas les plus proches riverains sans inquiétude de voir leur environnement visuel défiguré. »

Dans ses conclusions, la commission indique en revanche que le projet s'inscrit dans une perspective d'avenir de production

verte d'énergie mais estime qu'il « est difficilement concevable de voir un projet qui impacte fortement la commune de Lamazière-Haute alors que la commune d'Aix reçoit tous les avantages financiers. Le mémoire montre clairement que le relief protège Aix de la vue des éoliennes. Pour Lamazière-Haute, c'est le contraire. »

## Retombées financières à partager

En conséquence, la commission émet un avis favorable à l'implantation mais avec quatre recommandations dont une majeure : « les retombées financières devront être légitimement réparties afin que les communes dont plus particulièrement Lamazière-Haute et les habitants impactés, soient concernés. » ■

(\*) La commission d'enquête indique que « 16 collectivités situées dans le périmètre de 6 km, avaient été invitées à délibérer » sur ce projet. Cinq (dont Haute Corrèze communauté) n'ont pas délibéré ; Courteix a émis un avis réservé ; les communes de Lamazière-Haute, Saint-Fréjoux, Messeix et Savennes ont émis un avis défavorable tandis que Aix, Feyt, Merlines, Monestier-Merlines, Saint-Etienne-aux-Clos et Saint-Rémy sont favorables.

Estelle Bardelot